
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023**

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB,
M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS,
Mme Clarisse COUFOURIER, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS
et Mme Emilie GEULIN-BROUSSE

Absents représentés :

Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD
Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE
Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS
M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Monsieur Bernard LE DAMANY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 04/09/2023

Date d'Affichage : 04/09/2023

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - *Présents* : 11 - *Votants* : 15

OBJET : Conseil Municipal

(01 / 184)

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Maire propose Monsieur Bernard LE DAMANY pour remplir les fonctions de
secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, Mme Clarisse COUFQUIER, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et Mme Emilie GEULIN-BROUSSE

Absents représentés :

Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD
Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE
Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS
M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Monsieur Bernard LE DAMANY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 04/09/2023

Date d’Affichage : 04/09/2023

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 15

OBJET : **Camping**

(02 / 162)

Choix de l’architecte : information

A la suite d’une mise en concurrence de 3 architectes :

- 6/24
- Raphael Renard
- Mme Le Tulle

Mme Le Tulle a souhaité répondre et a proposé un projet pour les travaux de démolition et reconstruction du bâtiment sanitaires et bureaux du camping municipal de la Ville dont le montant prévisionnel est estimé à :

- 701 000 euros HT pour les bâtiments
- 120 000 euros HT pour la VRD (voirie et réseaux divers)

Soit un total de 821 000 euros HT.

La rémunération de Mme Le Tulle est calculé sur la base de 10,92% du montant total des travaux, à savoir : 89650 € HT

Pour information, le conseil municipal prend acte :

- du choix de l’architecte, Mme Le tulle, pour la maîtrise d’œuvre des travaux de démolition et reconstruction du bâtiment sanitaires et bureaux du camping municipal de la Ville dont les honoraires de maîtrise d’œuvre s’élèvent à 89650 € HT.
- Que Monsieur Le Maire étant habilité à signer des contrats à hauteur de 90 000 € HT, le contrat a été signé avec Mme Le Tulle.

Le Conseil Municipal en prend acte à l’unanimité.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023**

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, Mme Clarisse COUFOURIER, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et Mme Emilie GEULIN-BROUSSE

Absents représentés :

Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD
Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE
Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS
M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Monsieur Bernard LE DAMANY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 04/09/2023

Date d'Affichage : 04/09/2023

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 15

OBJET : Camping

(03 / 162)

Demande de permis de construire

Les travaux de démolition et reconstruction du bâtiment sanitaires et bureaux du camping municipal de la Ville ont été dessinés par Mme Le tulle architecte.

Un dépôt de permis de construire va être effectué afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

L'ouverture des marchés se fera dans un second temps après obtention du permis de construire.

Il est proposé au conseil municipal, après délibération de :

- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents au dépôt de permis de construire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Votes :

- Pour : 13
- Abstentions : 2 (Mme COUFOURIER, Mme GEULIN-BROUSSE)



The image shows the official seal of the Municipality of Etretat, Seine-Maritime. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE D'ETRETAT' at the top and 'Seine-Maritime' at the bottom. In the center, there is a depiction of a lighthouse. A large, stylized signature is written over the seal.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023**

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, Mme Clarisse COUFQUIER, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et Mme Emilie GEULIN-BROUSSE

Absents représentés :

Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD
Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE
Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS
M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Monsieur Bernard LE DAMANY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 04/09/2023

Date d'Affichage : 04/09/2023

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 15

OBJET : Fleurissement

(04 / 184)

Renouvellement convention conseiller en horticulture

Depuis le 16 novembre 2020, Monsieur Luc Toussaint remplit les missions de conseiller en horticulture au sein de la ville d'Étretat. Cette convention avait été rédigée par suite de la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020. Elle a une durée de 3 ans avec un renouvellement soumis à avis du conseil.

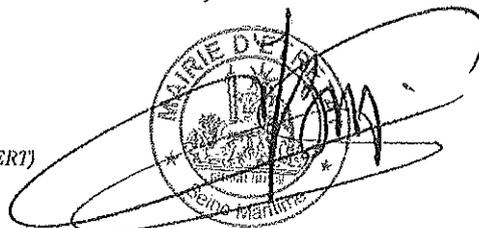
Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention avec Monsieur Luc Toussaint dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Votes :

- Pour : 8
- Contre : 4 (M. LE DAMANY, M. JACOB, Mme JACOB, Mme DELAHAIS)
- Abstentions : 3 (Mme COUFQUIER, Mme GEULIN-BROUSSE, M. LAMBERT)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023**

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, Mme Clarisse COUFORIER, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et Mme Emilie GEULIN-BROUSSE

Absents représentés :

Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD
Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE
Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS
M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Monsieur Bernard LE DAMANY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 04/09/2023

Date d'Affichage : 04/09/2023

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - *Présents* : 11 - *Votants* : 15

OBJET : Association demande de subvention

(05 /139)

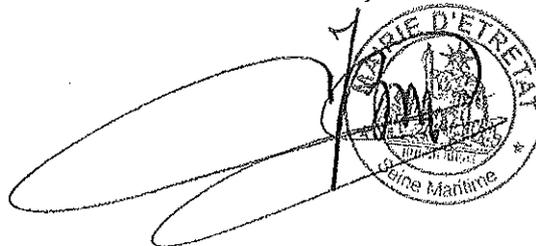
Les échos de la côte d'albâtre

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, l'association « les échos de la côte d'albâtre » organise le samedi 14 octobre 2023 un concert à l'église Notre-Dame dont les bénéfices seront reversés pour la recherche.

Cette manifestation engendre pour l'association des avances de fonds. L'association demande une subvention de 1500 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'ETRETAT' at the top and 'Seine-Maritime' at the bottom, with a central emblem depicting a coastal scene with buildings and a lighthouse.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023**

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, Mme Clarisse COUFORIER, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et Mme Emilie GEULIN-BROUSSE

Absents représentés :

Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD
Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE
Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS
M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Monsieur Bernard LE DAMANY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 04/09/2023

Date d'Affichage : 04/09/2023

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - *Présents* : 11 - *Votants* : 15

**OBJET : Association demande de subvention
WOLF TEAM**

(06 /139)

L'association située à Beurepaire donne des cours de country et de line dance, ainsi que des activités extérieures.

2 administrés de la Ville font partie de cette association.

L'association demande une subvention pour les aider dans leur fonctionnement tout au long de l'année d'un montant de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Contre : 13

Abstentions : 2 (Mme COUFORIER, Mme GEULIN-BROUSSE)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, Mme Clarisse COUFOURIER, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et Mme Emilie GEULIN-BROUSSE

Absents représentés :

Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD
Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE
Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS
M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Monsieur Bernard LE DAMANY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 04/09/2023

Date d'Affichage : 04/09/2023

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 15

OBJET : Stationnement

(07 /301)

Proposition d'une modification avenue George V

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
- le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.8, R411.25, R417.4, R417.9, R417.10 et R417.11,
- l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT que le stationnement des véhicules sur la voie publique peut compromettre la sécurité des personnes et gêner la circulation à l'intérieur de l'agglomération ; que devant l'augmentation, sans cesse croissante, du nombre de véhicules pendant la période estivale, la réglementation des conditions d'occupation des voies répond à une nécessité d'ordre public...

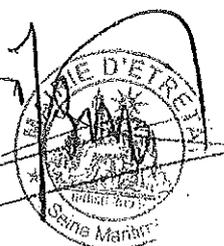
Pendant la période estivale (**du 15 juin au 15 septembre 2024**), le stationnement et l'arrêt seront strictement interdits avenue George V.

Des barrières de signalisation seront mises en place afin d'informer les usagers de la mesure prise.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise en place d'un arrêté concernant la modification du stationnement avenue George V lors de la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Votes :

- Pour : 8
- Contre : 3 (Bernard LE DAMANY, Alexandre LAMBERT, Mme GEULIN-BROUSSE)
- Abstentions : 4 (Mme COUFOURIER, Mme HUET-LEMETAIS, Mme CONTINSOUZAS, Mme SERAFIN)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, Mme Clarisse COUFQUIER, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et Mme Emilie GEULIN-BROUSSE

Absents représentés :

Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD
Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE
Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS
M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Monsieur Bernard LE DAMANY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 04/09/2023

Date d'Affichage : 04/09/2023

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 15

OBJET : Vitesse en agglomération

(08 /380)

Proposition d'une nouvelle limitation

Dans un but de prévention routière, piétonnière et mobilité douce, il est proposé au conseil municipal de limiter la vitesse dans toute l'agglomération d'Etretat à 30 km/h.

Monsieur Le Maire, doit, si le conseil Municipal valide cette proposition, effectuer une demande/information argumentée à Monsieur Le Préfet et au Département.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

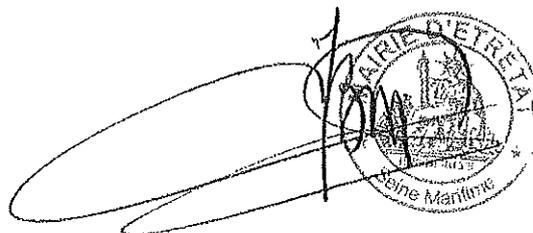
- Valider la proposition de limiter vitesse dans toute l'agglomération d'Etretat à 30 km/h.
- Autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toute demande et/ou information et signer tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Votes :

- Pour : 13
- Contre : 1 (M. LAMBERT)
- Abstention : 1 (Mme COUFQUIER)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023**

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, Mme Clarisse COUFOURIER, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et Mme Emilie GEULIN-BROUSSE

Absents représentés :

Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD
Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE
Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS
M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Monsieur Bernard LE DAMANY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 04/09/2023

Date d’Affichage : 04/09/2023

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 15

OBJET : CU LHSM

(09 /356)

Communication rapport annuel 2022 et comptes administratifs 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39 ;
VU la loi portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;
VU l'instruction comptable M14 du ministère de l'Économie, des finances et du budget ;

CONSIDERANT

Le Conseil communautaire du 1er juin 2023 a approuvé les comptes administratifs 2022 et la note synthétique de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le rapport annuel 2022, qui retrace l'activité de la Communauté urbaine au cours de l'année écoulée, a été remis aux membres du Conseil communautaire à l'occasion de la séance du 6 juillet 2023.

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 076-217602549-20230911-09_356_CUCA-DE

Dans le cadre du développement de la dématérialisation, vous trouverez le rapport annuel de l'ensemble des documents relatifs au compte administratif de la Communauté urbaine :

Rapport annuel d'activité 2022 - Le Havre Seine Métropole | Le Havre Seine Métropole (lehavreseinemetropole.fr)

Comptes administratifs | Le Havre Seine Métropole (lehavreseinemetropole.fr)

Ces documents sont également accessibles depuis l'onglet « informations pratiques » de l'espace élus, rubrique « Finances ».

Pour rappel, vous pouvez accéder à l'espace élus, à l'aide de vos identifiants habituels de connexion :

Depuis tout type de support (ordinateur, tablette, smartphone) à l'adresse : <https://intracom.lehavremetro.fr/espace-elus>

Depuis un poste professionnel issu du parc informatique de la Communauté urbaine à l'adresse : <http://intracom.lehavremetro.fr/espace-elus>

En cas de difficultés d'accès, vous pouvez contacter la hotline informatique au 02 35 19 49 20.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en prend acte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,